

**COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ET LA SÛRETÉ
DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS (T-S4)**

CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR UNE
APPROCHE INTÉGRÉE DE LA SÉCURITÉ, DE LA
SÛRETÉ ET DES SERVICES LORS DES MATCHES DE
FOOTBALL ET AUTRES MANIFESTATIONS
SPORTIVES (STCE n° 218)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 14 janvier 2022

T-S4(2021) 45 rev1

**2^{ème} réunion du Comité
sur la sécurité et la sûreté
des événements sportifs (T-S4)**

Convention de Saint-Denis (STCE n° 218)

**En ligne
1^{er} décembre 2021**

LISTE DES DÉCISIONS

Lors de sa deuxième réunion tenue le 1^{er} décembre 2021, le Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs, de la Convention de Saint-Denis ("T-S4" ou "Comité de Saint-Denis") :

1. A adopté l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure dans le document T-S4(2021)25 ;
2. A adopté la version révisée de son Règlement intérieur avec ses cinq annexes (liste des observateurs, mandats de ses trois groupes consultatifs et de son groupe de travail ad hoc sur la Coupe du Monde FIFA 2022 au Qatar), telle qu'elle figure dans le document T-S4 (2021) 14rev1 ;
3. A procédé à l'élection du président du groupe consultatif sur la coopération internationale et de son rapporteur sur l'égalité de genre, et a élu :
 - en tant que président du groupe consultatif sur la coopération internationale (T-S4 COOP) : M. Jakub Schor (République tchèque)
 - en tant que rapporteur sur l'égalité de genre : Mme Elena-Katharina Liedl (Autriche) ;
4. A pris note de la décision unanime des Parties au Comité permanent T-RV de la Convention européenne sur la violence des spectateurs (STE n° 120) de suspendre les activités et les réunions du Comité permanent et que les États parties T-RV sont autorisés à participer de droit en tant qu'observateurs au Comité de Saint-Denis ;
5. A accordé le statut d'observateur à une nouvelle organisation sportive : la Confédération Africaine de Football (CAF) ;
6. A pris note des nouveaux observateurs auprès du Comité : Canada, Chili, État du Qatar, CAFE, Colour Blind Awareness, Football Supporters Europe (FSE), FIFA, Interpol, Supporters Direct Europe (SDE) et UEFA ;
7. A pris note du rapport oral de la 1^{ère} réunion du Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives (T-S4 LI), qui a eu lieu en ligne le 16 novembre 2021 ;
8. A adopté le " Modèle de structure de stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services lors des manifestations sportives", telle que figurant dans le document T-S4(2021)35 ;
9. A pris note de la préparation de deux documents juridiques supplémentaires (projet de modèle de cadre législatif S4 et projet de modèle de règlement sur l'assistance stadière) par le T-S4 LI en vue de leur soumission avant la prochaine réunion T-S4 ;
10. A pris note du rapport oral de la 1^{ère} réunion du Groupe consultatif sur le suivi (T-S4 MON), qui a eu lieu en ligne le 26 octobre 2021 ;

11. A discuté du projet de lignes directrices sur le suivi (réf. T-S4 (2021)18), a invité les délégations à envoyer des commentaires supplémentaires à ce sujet et a convenu que le Secrétariat demanderait un avis juridique sur la partie relative à "la nomination et la composition de l'équipe de visite" (paragraphe 5.3). Le document sera rediscuté lors de la 2^{ème} réunion du T-S4 MON et devrait être soumis pour adoption lors de la prochaine réunion du Comité T-S4 en 2022 ;
12. A chargé le président du groupe consultatif sur le suivi de contacter les 21 États parties à la Convention de Saint-Denis, ainsi que d'autres futurs pays accueillant des événements majeurs, afin de s'enquérir de leur intérêt à accueillir une visite de suivi entre 2022 et 2025, afin d'établir un premier programme des visites de suivi T-S4 ;
13. A invité tous les participants à exprimer leur intérêt à rejoindre les groupes consultatifs, afin d'élargir leur composition et leur expertise ;
14. A pris note des informations fournies par les délégations de la Belgique, de l'Allemagne, de la Serbie et du Royaume-Uni concernant leurs progrès au niveau national en vue d'une éventuelle ratification de la Convention en 2022 ;
15. A pris note des réponses au questionnaire de suivi 2021 par les 21 États parties et les 12 États observateurs ; ces réponses sont en cours d'analyse et un projet de rapport devrait circuler début 2022 ;
16. A pris note des deux nouvelles versions linguistiques, polonaise et portugaise, du cours d'apprentissage en ligne sur la Convention de Saint-Denis, qui seront bientôt disponibles en ligne ;
17. A pris note de la préparation d'un projet joint UE/CdE sur la lutte contre les discours de haine dans le sport ;
18. A pris note de la mise à jour du site web du sport avec les 10 profils pays reçus et a invité les pays manquants à envoyer leur profil pays avant la fin du mois de janvier 2022 ;
19. A pris note de la date de la réunion finale sur le suivi de l'UEFA EURO 2020 (3 décembre 2021) et de la préparation d'un projet - par le Groupe consultatif sur les questions juridiques et normatives, conjointement avec le Groupe consultatif sur la coopération internationale - sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de ce tournoi, en particulier au profit des futurs organisateurs. Un certain nombre de ces bonnes pratiques pourraient également être ajoutées à la recommandation T-S4 Rec(2021)1 ; et
20. A convenu de tenir ses prochaines réunions comme suit :
 - 1^{ère} réunion du groupe consultatif T-S4 COOP : 3 février 2022
 - 2^{ème} réunion du groupe consultatif T-S4 LI : 25 février 2022

- 2^{ème} réunion du groupe consultatif T-S4 MON: 7 mars 2022
- 2^{ème} réunion du Bureau T-S4: 14 mars 2022
- 2^{ème} réunion du Groupe de travail Ad hoc sur la Coupe du Monde FIFA Qatar 2022 : mai/juin 2022
- 3^{ème} réunion du comité T-S4 : 1-2 juin 2022.